

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 mai 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF
- Excusé(s) : Madame Françoise BEY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG
- Absent(s) : Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE
- Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2019/130 - 74510 - Espaces naturels
Proposition de partenariats pour l'année 2019 entre le
Département et des associations naturalistes

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur Proposition de son président décide :

- d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

- . à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) : 10 000 €,
- . à l'association BUFO : 18 000 €,
- . à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT) : 12 000 € ;

- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure avec les associations concernées pour l'année 2019, jointes à la présente délibération.

Conformément au règlement financier du Département, une avance de 50% sera versée à la signature des conventions financières à conclure avec les associations LPO, BUFO et ODONAT. Le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives pour le 15 décembre 2019 au plus tard.

- autorise son président à signer, le moment venu, les conventions financières à conclure entre le Département et les associations LPO, BUFO et ODONAT.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190506-lmc1126200-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/05/19